
PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 22 MAI 1997

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 22 mai 1997*

Aujourd'hui, à dix heures cinquante-huit minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 81 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives

n^o 134 Loi n^o 4 sur les crédits, 1997-1998

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.